

INITIATION A LA LECTURE ET LA COMPREHENSION D'UN ERRD/EPRD

Permettre aux membres de Conseil d'Administration d'Association ou de CCAS gérant un Etablissement Social ou Médico-Social, d'appréhender les nouveaux cadres budgétaires et statuer en connaissance de cause.

Pourquoi ?

Les membres de Conseil d'Administration doivent voter les budgets des ESMS qu'ils gèrent. Ceci représente des enjeux et des sommes importants, dans un cadre imposé difficile à appréhender. Dans une majorité des situations, les personnes ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour voter en pleine connaissance le budget présenté par la direction de l'établissement.

L'objectif de cette formation est de donner à ces membres quelques clés de compréhension des mécanismes budgétaires des ESMS.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Resituer les nouveaux cadres budgétaires dans la réforme globale du secteur, notamment tarifaire.
- Apprendre les notions de bilan, de compte de résultat et leurs liens.
- Appréhender les nouveaux cadres budgétaires et leur enchaînement.
- Permettre une compréhension et une analyse globales de ces documents.

Pour qui ?

Elus, directeurs ou personnes nommées au sein d'un Conseil d'Administration d'Association ou de CCAS gérant un Etablissement Social ou Médico-Social.

Prérequis : aucune connaissance particulière.

Comment ?

Formation exclusivement en présentiel, sur site.

Intervention en 2 étapes :

- Apports théoriques : 3 heures.
Exposé du formateur sur la base d'un diaporama.
Eclairage par des exemples pratiques.
Echanges, questions/réponses.
Support écrit à disposition des participants (diaporama et glossaire).
- Mise en pratique : 3 heures.
Présentation par le formateur d'un cadre budgétaire de l'établissement géré et d'éléments d'analyse.
Echanges, questions/réponses.
Projection sur écran et documents papiers à disposition des participants.

Peut se dérouler en soirée pour tenir compte des contraintes des membres des Conseils d'Administration.

Contenu détaillé

Première partie : apports théoriques

De nouveaux cadres budgétaires ERRD/EPRD : pourquoi ?

- D'une tarification à la dépense à une tarification à la ressource.
- Le calendrier.
- Un changement dans le rôle de tarificateur et de l'organisme gestionnaire.
- Des modalités de contrôle différentes.

Le bilan et le compte de résultat.

- Leur composition respective, leur signification.
- Leurs liens et les mouvements.

Le cadre budgétaire et financier ERRD/EPRD.

- Les différents cadres de l'ERRD/EPRD et leur enchaînement.
- Le bilan financier : composition, calcul des soldes FRNG, BFR et trésorerie, signification et analyse.
- Le compte de résultat : composition, les différents groupes.

Seconde partie : Mise en pratique

Présentation du bilan financier, des ratios et éléments d'analyse.

Présentation du compte de résultat et éléments d'analyse.

Présentation de la CAF, du tableau de financement et éléments d'analyse.

Présentation de l'ERRD/EPRD synthétique, du BFR et éléments d'analyse.

Présentation du PGFP et analyse des évolutions.

Modalités d'évaluation et de suivi

Les participants disposent d'un accès à une plateforme numérique contenant :

- Les documents vus en formation.
- Eventuellement, des documents complémentaires en réponse aux questions.
- Une enquête de satisfaction.
- Un QCM permettant d'évaluer les acquis.
- Les coordonnées du formateur avec la possibilité de questions à posteriori.

Tarif

700 € TTC pour une intervention sur 1 journée, 1 000 € TTC si intervention sur 2 jours.

Frais de déplacement et d'hébergement en sus.

Nombre de participants : 5 à 20.

Formateur

Charles COURNAULT

Formateur salarié et autoentrepreneur.

Formation et expérience en comptabilité et direction d'ESMS.

CV détaillé sur <http://www.linkedin.com/in/charlescournault>.